Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles

6211-08-009

Mémoire: Un projet néfaste encadré par une loi néfaste!

Présenté à
Renée Poliquin,
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Dans le cadre d'un Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur le Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles

> Par Stéphane Poirier

Amqui, le 16 septembre 2013

Introduction

Depuis près d'une décennie, le Québec est confronté à une multitude de projets énergétiques et miniers controversés : les minicentrales hydroélectriques privées, les projets des centrales thermiques comme celles du Suroît et de Bécancour, le développement éolien anarchique, la réfection de Gentilly-2, les mégas projets hydroélectriques comme celui de la Romaine, les projets de port méthanier de Cacouna et de Lévis, le « Far West » minier encadré par la fameuse Loi sur les mines, et plus récemment le gaz et le pétrole de schiste et les forages gaziers et pétroliers dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Que de perte de temps et d'énergie à s'entêter à cultiver de bien mauvais terreaux!

Poser les bonnes questions

Le Québec se voit plus souvent en mode lutte qu'en mode « bâtissons l'avenir ». La qualité de notre environnement n'a jamais été aussi menacée par l'appétit des géants de l'industrie des énergies non renouvelables, et ce, avec l'accord de nos chers élus provinciaux et fédéraux. De plus, nous signons des ententes d'exportation de notre électricité à perte. Le peuple québécois doit à tout prix se questionner, s'informer et agir par rapport aux grands enjeux de notre société comme la propriété des ressources naturelles et l'indépendance énergétique des États. Quel est notre projet de société? Voulons-nous décider collectivement ou voulons-nous que les autres décident à notre place? Quelles sont nos forces énergétiques pour l'avenir? Pourquoi ne pourrions-nous pas devenir un leader mondial en matière d'énergie verte et de développement viable? Par exemple, nous avons déjà une bonne longueur d'avance dans ce domaine : en 2005, 46 % de nos approvisionnements énergétiques étaient de source renouvelable, comparativement à 26 % au Canada, 7 % aux États-Unis et 9 % à l'échelle mondiale. Nous pouvons nous affranchir de notre dépendance au pétrole par l'efficacité énergétique, par le développement de la géothermie, par l'électrification des transports à l'aide du moteur-roue de Pierre Couture, par l'achèvement de la nationalisation de nos ressources naturelles amorcée par René Lévesque dans les années soixante, etc.

État de survie

En écologie, il existe un concept nommé capacité de charge. Grossièrement, celui-ci désigne la taille maximale qu'une population peut atteindre dans un milieu donné. La croissance infinie ne peut survenir dans un monde où les ressources sont limitées. Les espèces qui ont connu une explosion démographique suite à une abondance de nourriture et à une quasi-absence de facteurs limitants, comme la prédation, ont subi un déclin majeur peu de temps après leur apogée. On doit apprendre à travailler avec les écosystèmes, on ne peut s'extirper des forces naturelles. Toutes les civilisations ont vu leur environnement se dégrader à différents niveaux à travers les âges. Celles qui ont réussi à survivre eurent la sagesse de trouver l'équilibre entre la disponibilité des ressources et leurs besoins fondamentaux. Le développement rectiligne axé sur l'individu ne peut plus durer. Nous devons rééquilibrer le balancier et réduire l'écart entre le pôle « je » et le pôle « nous ». L'idée de révolutionner notre modèle économique apparaît de plus en plus comme une nécessité, et non comme un choix.

Une loi vétuste et inacceptable

30

25

La loi sur les mines, synonyme de notre soumission auprès des entreprises minières depuis trop longtemps, a toujours préséance sur les lois en matière d'environnement, de protection du territoire agricole et d'aménagement du territoire. Malgré les efforts et les quelques avancées du projet de loi 43, le « free mining » n'est toujours pas aboli pour l'instant. Les entreprises minières peuvent toujours exproprier les propriétaires récalcitrants. De plus, les redevances perçues par notre gouvernement sont limitées à 16%, excluant toutes les mesures fiscales favorables à l'entreprise privée. Par Exemple, en 2009, le gouvernement québécois a obtenu seulement 31 millions de dollars sur les 6 milliards de revenus déclarés par l'industrie minière [1]! De plus, Le Québec a annoncé dernièrement que ce serait les contribuables qui devront assumer la facture de 1,2 milliards générée par l'industrie minière avec près de 700 sites miniers abandonnés sur le territoire québécois. Le cadre minier de développement passé et actuel n'est toujours pas orienté vers un enrichissement des collectivités, mais plutôt orienté par et pour les entreprises privées. De plus en plus, nous assistons à une socialisation des déficits et à

une privatisation des profits, et ce, dans bien des secteurs autres et notamment celui des ressources naturelles.

Conclusion

Sur ce, le projet d'ouverture d'une mine d'apatites à Sept-Îles est inacceptable. Ce projet ne peut pas et ne pourra pas bénéficier au bien commun dans la mesure où les bénéfices en ce qui concerne la santé humaine, l'écologie et l'économie ne seront pas au rendezvous pour les citoyens de Sept-Îles et non plus pour les citoyens du Québec. Prenons comme exemple cette récente sortie médiatique :

Ugo Lapointe, porte-parole de la coalition *Québec meilleure mine*, dénonce le fait que selon de récentes données révélées sur le projet, nous avons calculé que Mine Arnaud déverserait pas moins de 3 tonnes d'uranium, 4 tonnes d'arsenic, 6 tonnes de phosphores, 52 tonnes de manganèse et quelque 1500 tonnes de métaux et autres éléments toxiques dans la Baie-de-Sept-Îles durant la vie de la mine. Comment Mine Arnaud peut-elle prétendre que son projet n'aurait aucun impact pour la Baie-de-Sept-Îles? Comment les ministères ontils pu laisser aller Mine Arnaud sans exiger une telle étude [2]?

Nous ne sommes plus en 1880! Les citoyens sont de plus en plus conscients des différentes problématiques environnementales et des injustices économiques. Il est grand temps, entre autres, de réformer la loi sur les mines afin de permettre un réel enrichissement pour les communautés touchées et pour l'ensemble de la société québécoise. Il est important de souligner le fait que le développement d'une ressource non renouvelable ne peut être considéré comme faisant partie d'un développement durable. Par contre, avec une véritable refonte de la loi sur les mines, par l'élimination du « free mining », entre autres, le développement minier pourrait se rapprocher d'un développement un tant soit peu plus « souhaitable ». Deviendrons-nous un modèle phare pour le reste du monde ou resterons-nous passifs, colonisés, en attendant les directives des entreprises?

« Fin du document »

Références

195

- [1] MOUSSEAU, N., « Un autre exemple d'opposition systématique des Québécois au progrès ? », L'action nationale, vol. C, nos 9-10, Sherbrooke, 2010, p. 56.
- [2] Impacts des projets miniers sur la Baie-de-Sept-Îles : Cliff Resources et Mine Arnaud sur la sellette [en ligne], http://quebecmeilleuremine.org/content/impacts-des-projets-miniers-sur-la-baie-de-sept-%C3%AEles-cliff-resources-et-mine-arnaud-sur-la-s (Page consultée le 10 septembre 2013)

1,5